

# TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE (ACCÈS PAR VOIE DE LA FORMATION 1A)

Réf de l'action : ECF T331.PR indice 05 du 30/08/2023

## OBJECTIFS

### PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

## MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- Le métier joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des mobilités. Le développement des ZFE dans les centres urbains répond à de nouveaux modes de déplacements alternatifs et les réseaux urbains et interurbain sont interconnectés. Le conducteur du transport en commun de personnes s'adapte aux types de véhicules alimentés par différentes sources d'énergies. Véritable ambassadeur de son entreprise, le conducteur doit maîtriser les nouvelles technologies et utiliser un langage rassurant face aux aléas de la route et les motivations des passagers. De plus, ce métier demande de s'adapter aux publics variés des passagers selon le transport à réaliser.
- La formation ouvre sur des métiers tels que : Le transport scolaire et périscolaire, les navettes à destination d'entreprises, d'aérogare ou d'aéroports. En zone urbaine, péri-urbaine et en service à la demande sur des distances plus importantes, le conducteur acquiert de l'expérience, qui lui permettra d'évoluer vers le grand tourisme. Le conducteur de bus urbain pourra se voir confier la conduite des trams et trolleybus.
- Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/....>
- Formation éligible au CPF
- Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de voyageurs avec un véhicule relevant de la catégorie D, et obtenir une qualification professionnelle,
- Être titulaire du permis B en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 18 ans pour effectuer des transports spécifiques sans passagers ou pour effectuer des services réguliers de moins de 50km ou pour effectuer du transport scolaire sous tutorat d'entreprise.
- Être âgé d'au moins 20 ans pour effectuer une conduite sur le territoire national.
- Être âgé d'au moins 21 ans pour effectuer une conduite élargie à l'international.
- Comprendre, savoir lire et écrire le français,
- Satisfaire à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP),
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès d'un médecin agréé (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- Cette formation dispose que d'un bloc de compétence ; elle est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).
- À l'issue de la formation, les titulaires pourront accéder aux emplois de Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux ou de Conducteur affecté à des services de transport scolaire (CPS).
- À l'issue de la formation et en cas de réussite ; le titulaire pourra continuer sur une formation passerelle marchandises.
- Le conducteur doit créer son compte sur la plateforme connexion hubprotransport.com afin de recevoir sans attendre, dans les jours qui suivent la fin de sa formation, son Certificat de Qualification d'une valeur probatoire de 4 mois. Attention, c'est au conducteur de faire sa demande de CQC.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun,
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun,
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun,
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun,
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun,
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issu du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Equipement de protection individuelle (à définir),
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Gabarit et espace simulant 1 arrêt de Bus,
- Véhicule de transport en commun équipé d'une plateforme pour l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Simulateur Autocar haut de gamme
- Fauteuil pour personne à mobilité réduite, dispositif d'attache réglementaire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le Formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF).
- La session d'examen est validée par un jury de professionnel sur la base d'un dossier composé de :
  - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
  - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
  - Du dossier professionnel (DP),
  - De l'entretien final,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Titre Professionnel de Conducteur de transport en commun sur route. Ce titre de niveau 3 (RNCP) est délivré par le Ministère du travail. Il donne par équivalence : le permis D (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (validée par la délivrance d'un Certificat de Qualification provisoire et d'une Carte de Qualification de Conducteur délivrés par l'imprimerie nationale.).
- La détention de ce titre professionnel permet en outre d'exercer le métier à partir de 18 ans sous certaines conditions rappelées dans les prérequis.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 37878.
- Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 315 h

